

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : PROFER

Site inspecté : Site Marseille 13014

Date de l'inspection : 27/02/2020

INSPECTION

**Constat de l'inspecteur :**

- L'exploitant n'a pas mis en place de procédure d'information préalable ;
- La procédure d'admission des déchets est incomplète.

**Écart aux dispositions de :**

- articles 3.3. et 3.4 de l'arrêté ministériel du 6/06/2018 (rubriques 2711, 2713, 2714, 2716 soumises à déclaration).

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant :** *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Concernant la procédure d'admission des déchets nous sommes conformes à la réglementation 333/2011 relative à la sortie du statut de déchet de notre ferraille. Notre procédure a été approuvée par l'organisme DNV en 2011 - 2014 - 2017 et sera inspectée en 2020.

Veillez trouver en pièce jointe notre attestation. (cf annexe 7)

D'autre part, veuillez noter que nous mettons en place dès ce jour une fiche d'information préalable pour exemple, que nous vous ferons parvenir dès le retour d'un premier fournisseur.

**Suites susceptibles d'être données**

Écart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : PROFER

Site inspecté : Site Marseille 13014

Date de l'inspection : 27/02/2020

INSPECTION	<p><b>Constat de l'inspecteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La superficie de 800 m<sup>2</sup> fixée par l'arrêté préfectoral au titre de la rubrique 2713 pour le stockage de métaux ou déchets de métaux n'est pas respectée. Le jour de la visite, les surfaces dédiées à l'entreposage des métaux ou déchets de métaux étaient d'environ 2000 m<sup>2</sup>.</li> </ul> <p><b>Écart aux dispositions de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>article 2 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2019 complétant l'arrêté préfectoral du 24 juin 1991.</li> </ul>
------------	--

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement



Signature des l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

EXPLOITANT	<p><b>Commentaires et réponses de l'exploitant :</b> (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p>Lors de votre visite sur notre site nous vous avons informé de la panne de notre broyeur que nous avons subie quelques jours avant, d'où l'importance du stock de notre marchandise.</p> <p>D'autre part, nous sommes entrain de constituer un dossier de demande d'autorisation pour une superficie de surface dédiée à l'entreposage supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>Nous vous tiendrons informé de l'évolution de notre action corrective.</p>
------------	--

L'inspecteur	<b>Suites susceptibles d'être données</b>	
	Écart levé	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>Commentaires :</b>		
L'inspection le :		
<input type="checkbox"/> Fiche soldée le :		

FICHE D'ÉCART	
Fiche n°	3
<i>Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection</i>	
Exploitant : PROFER	Site inspecté : Site Marseille 13014
Date de l'inspection : 27/02/2020	
INSPECTION	<p><b>Constat de l'inspecteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La rétention des cubitainers destinés à recevoir les liquides des VHU était remplie sur environ 20 cm d'eau souillée.</li> </ul>
	<p><b>Écart aux dispositions de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>article 25-III de l'arrêté ministériel du 26/11/2012, rubrique 2712-1 enregistrement.</li> </ul>
<p>En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement</p> <p style="text-align: center;">Signature de l'inspecteur</p> 	<p>L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection</p> <p style="text-align: center;"><b>Représentant de l'exploitant</b> Fonction et Signature</p> 
EXPLOITANT	<p><b>Commentaires et réponses de l'exploitant :</b> <i>(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</i></p> <p>Suite à l'écart mentionné ci-dessus, nous vous informons que le 2 mars 2020 la société FAP a procédé au "pompage de la rétention des cubitainers d'hydrocarbure".</p> <p>Nous vous prions de trouver ci-joint le bon d'intervention, ainsi que le bon de suivi de déchet. (cf annexes 1 et 2)</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Suites susceptibles d'être données</b></p> <p>Écart levé                                    Oui <input type="checkbox"/>    Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition de mise en demeure      Oui <input type="checkbox"/>    Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire    Oui <input type="checkbox"/>    Non <input type="checkbox"/></p> <p><b>Commentaires :</b></p> <p>L'inspection le :</p> <p><input type="checkbox"/> Fiche soldée le :</p>